

L'AGGLOMÉRATION CREIL SUD OISE FAVORISE L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Conscients des spécificités du territoire et notamment des difficultés d'une partie de la population dans l'usage et la compréhension des outils numériques, les élus de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) ont souhaité s'engager et permettre au plus grand nombre de bénéficier des progrès des technologies et d'acquérir davantage d'autonomie dans les usages de l'informatique et du digital. Grâce au Pass Numérique les demandeurs d'emploi et les jeunes non diplômés des quartiers prioritaires du territoire ont la possibilité, dès la fin septembre, d'accéder à des formations destinées à améliorer leur maîtrise de ces outils numériques devenus incontournables, notamment dans beaucoup de démarches administratives*. Au total, ce sont plus de 1 000 chèquiers d'une valeur de 50 € qui seront distribués sur le territoire aux personnes éligibles, à raison de 2 chèquiers maximum par bénéficiaire.

Afin d'identifier les habitants fragilisés dans la maîtrise de l'informatique et du digital, l'Agglomération Creil Sud Oise s'est associée avec les 3 agences Pôle Emploi du territoire (Creil/Nogent-sur-Oise - Creil/Montataire - Creil/Saint-Maximin), la Mission Locale de la Vallée de l'Oise (MLVO), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montataire et le Centre Social Georges Brassens de Creil. Ces structures constituent un premier trait d'union avec la collectivité pour déterminer les besoins des habitants du territoire. Pour accéder à ce dispositif, le bénéficiaire doit habiter un quartier prioritaire de l'agglomération, être jeune sans diplôme (entre 16 et 25 ans avec maximum le baccalauréat) ou demandeur d'emploi. #APTIC, seul opérateur de France labellisé Numérique Inclusif par l'État et distributeur exclusif du dispositif, a identifié 129 besoins en formation pour l'accès au numérique. Ils s'articulent autour de 3 axes : découvrir les enjeux du numérique en s'informant et en comprenant, maîtriser le numérique en apprenant à utiliser les outils et à faire ses démarches en ligne, et enfin augmenter son pouvoir d'agir grâce au numérique en découvrant notamment comment contrôler ses données ou s'insérer professionnellement.

Afin de dispenser ces formations individuelles ou collectives sur le territoire, 6 structures ont souhaité participer au dispositif à l'heure actuelle : le Point Information Médiation Multi Services (PIMMS), Interm'Aide, Solidarité et Jalons au Travail (SJT), Gest'Up, le Centre d'Information et de Médiation Sociale (CIMS) et Les Compagnons du Marais. Par exemple, ces derniers proposent 3 ateliers de 10h au cours desquels les bénéficiaires apprennent comment fonctionne un ordinateur. 15 ordinateurs ont été reçus en don par l'association avec lesquels les bénéficiaires repartiront à l'issue de l'atelier.

La mise en place de ce dispositif découle de la volonté de l'Agglomération Creil Sud Oise de répondre à un appel à projet, lancé par la Mission Société Numérique en 2019, pour favoriser l'inclusion numérique. L'agglomération figure parmi les 48 collectivités retenues à l'échelle nationale. Pour permettre un déploiement efficace sur le territoire, 78 500 € sont investis, financés à 65% par l'État, 14% par l'Europe et 21% par l'Agglomération Creil Sud Oise.

Le Pass Numérique est un des dispositifs mis en place par l'ACSO dans le cadre de sa politique numérique. Il découle de l'adoption par la collectivité le 26 septembre 2019 de la feuille de route numérique et correspond au premier des 3 axes de travail définis : favoriser l'appropriation des outils numériques par les habitants. Par les critères d'éligibilité au Pass, la feuille de route numérique s'intègre également dans les actions au titre de la Politique de la Ville de l'ACSO dont les objectifs consistent notamment à lutter contre les freins à l'intégration sociale et professionnelle et à favoriser l'accès aux droits. L'élaboration de la feuille de route numérique est le résultat de 8 réunions de travail au cours desquelles 79 élus de la collectivité, responsables associatifs, chefs d'entreprises, agents des communes du territoire et de l'ACSO, du Département et de la Région, ont échangé au sujet de la situation du numérique sur le territoire et défini un plan d'actions. Les 2 autres axes de ce projet consistent à améliorer les services rendus à la population et à développer un territoire durable et attractif.

** la dématérialisation des démarches administratives est prévue à l'horizon 2022*

CONTACTS PRESSE : 31-200922

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
www.creilsudoise.fr

Pascaline LAPRUN

03 44 64 74 72 - p.Laprun@creilsudoise.fr

Fanny LEBEGUE

03 44 64 46 24 - f.Lebegue@creilsudoise.fr

A PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE (ACSO) :

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise, à la fois urbain et rural, rassemble 86 000 habitants sur 11 communes. Les 51 élus et les 130 collaborateurs de l'ACSO s'attachent à aménager, développer et dynamiser l'intercommunalité : développement économique et emploi, politique de la ville et aménagement du cadre de vie, politiques de mobilité, collecte des déchets, protection des ressources naturelles et promotion du tri, gestion de l'eau et de l'assainissement, soutien aux activités culturelles. L'ACSO entend placer l'habitant au cœur de son projet de territoire en l'informant et en l'associant au processus de décisions afin de bâtir avec lui une agglomération valorisant la ruralité, préservant l'environnement et développant les espaces urbains. L'ACSO, terre d'histoire, terre d'avenir.